

Commune de Magnières

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du mardi 26 mai 2020

Etaient présents : AUBERT Sylvain- BABEL Edouard – CUNY Christian- DUPALUT Michel- GEIGER Chloé- HINSINGER Claude-Alix- JACQUOT Pascal- MARCHAL Bruno- PERRON Germaine- - SCHUHMACHER Bertrand- TESOVIC Milos

Un scrutin a eu lieu Monsieur AUBERT Sylvain a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

Installation du conseil municipal

Monsieur Pascal BURGAIN, Maire sortant, a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré onze conseillers présents, a déclaré le conseil municipal installé et les conditions de quorum réunies.

Monsieur Pascal BURGAIN, maire sortant, ayant constaté que l'ordre du jour inscrit sur la convocation à la présente séance ne mentionnait pas la délibération relative à la détermination du nombre d'adjoints prévue à l'article L2122-2 du CGCT, a proposé aux membres du conseil municipal de la rajouter séance tenante. Aucun des membres du conseil municipal ne s'y est opposé.

Lecture de la Charte de l' élu local

En application des dispositions de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, Monsieur Pascal BURGAIN donne lecture de la Charte de l' élu local inscrite à l'article L1111-1-1 du CGCT.

Élection du maire

Le conseil municipal sous la présidence de Madame Germaine PERRON, doyenne d'âge des membres du conseil municipal présents,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Monsieur BABEL Edouard 10 voix dix

- Monsieur BABEL Edouard, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;
Le conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Edouard BABEL, Maire nouvellement élu,

vote à bulletin secret
le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
10 voix pour 2 adjoints
1 voix pour 3 adjoints

-majorité absolue 10 voix pour de deux postes d'adjoints

Élection des adjoints

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;
Vu la délibération précédente,
Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après,

Election du premier adjoint

Monsieur le Maire demande qui se porte candidat au poste de 1^{er} adjoint.
Monsieur Milos TESOVIC se porte candidat.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins :11
À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10
Majorité absolue : 6
Ont obtenu :

–Monsieur TESOVIC Milos. 10 voix dix

- Monsieur TESOVIC Milos, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} adjoint et immédiatement installé.

Election du deuxième adjoint

Monsieur le Maire demande qui se porte candidat au poste de 2^{ème} adjoint.
Messieurs Bertrand SCHUHMACHER et Christian CUNY se portent candidats.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins :11
À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 5
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 6
Majorité absolue : 4
Ont obtenu :

Monsieur SCHUHMACHER Bertrand	0 voix	zéro
Monsieur CUNY Christian	6 voix	six

- Monsieur CUNY Christian, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} adjoint et immédiatement installé.